
Ouverture de la séance du 19 aout 1790 au soir par M. d'André, ex-président

Antoine Balthazar d' André

Citer ce document / Cite this document :

André Antoine Balthazar d'. Ouverture de la séance du 19 aout 1790 au soir par M. d'André, ex-président. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XVIII - Du 12 aout au 15 septembre 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1884. p. 165;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1884_num_18_1_8002_t1_0165_0000_4

Fichier pdf généré le 08/09/2020

pable, il sera condamné à trois ans de galères.

« Art. 28. Tout matelot ou officier-marinier préposé à la garde d'un feu, et qui n'y aurait pas apporté l'attention prescrite, sera puni comme si lui-même avait allumé ou tenu allumé le feu, conformément à la disposition de l'article précédent.

« Art. 29. Tout matelot ou officier-marinier coupable d'avoir, dans une circonstance quelconque, frappé avec arme ou bâton un autre homme de l'équipage, sera frappé de douze coups de corde au cabestan.

« Art. 30. Tout matelot ou officier-marinier coupable d'avoir fait une blessure dangereuse, sera puni conformément aux lois générales du royaume. »

M. le Président, lève la séance à trois heures, et indique celle du soir à six heures.

ASSEMBLEE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. D'ANDRÉ.

Séance du jeudi 19 août 1790, au soir (1).

M. d'André, ancien président, occupe le fauteuil en l'absence de M. Dupont (de Nemours).

M. Alquier, secrétaire, donne lecture des adresses suivantes :

Adresse du district de Villefranche, département de l'Aveyron, portant l'expression de sa vive reconnaissance pour les travaux de l'Assemblée nationale, et de son adhésion à tous ses décrets;

Adresse du corps royal d'artillerie, qui supplie l'Assemblée nationale d'assimiler son traitement à celui du reste de l'armée;

Adresse de la société des amis de la Constitution établie dans la ville de Verdun, département de la Meuse; elle y fait le serment d'être à jamais fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi;

Adresse du sieur Guyon, curé de la ville de Sault, et des sieurs Buffol et Lysseric, ses vicaires, contenant des sentiments de respect et d'admiration pour les travaux, et de soumission aux décrets de l'Assemblée nationale;

Adresse de reconnaissance et d'adhésion à tous les décrets de l'Assemblée nationale de la part de la municipalité de la ville de Fleurance, convoquée par le conseil général; ils déclarent que tous les citoyens de leur ville ont juré de tout sacrifier pour assurer l'exécution de tous ses décrets; ils offrent en don patriotique la finance de l'office de lieutenant général de police, réuni par lettres patentes du 12 septembre 1770 à leur municipalité, et ils annoncent que leur contribution patriotique se monte à près de 16,000 livres;

Adresse du sieur Jacques Courmes, qui se plaint d'un jugement injuste et d'un déni de justice: l'Assemblée a ordonné le renvoi de cette adresse au comité des rapports;

Adresse de félicitation, d'adhésion et de dévouement des officiers municipaux de la ville de Marseillan, département de l'Herault. Ils envoient un

exemplaire imprimé de la proclamation qu'ils ont faite pour maintenir l'ordre public;

Lettre du procureur de la commune de Vienne, qui annonce que la garde nationale de cette ville est de retour de Lyon, où elle s'était transportée pour contribuer de tout son zèle à y rétablir le calme, et que ses efforts vraiment patriotiques ont été couronnés d'un heureux succès;

Adresses des électeurs du département de la Haute-Vienne et des administrateurs du Lot, qui consacrent les premiers moments de leur réunion à présenter à l'Assemblée nationale l'hommage d'une adhésion absolue à tous ses décrets, d'un dévouement sans bornes pour en assurer l'exécution;

Adresses des municipalités et gardes nationales du Mas-d'Azil, département de l'Ariège; de l'Ascelle, département du Cantal; de Saint-Martin de Ventouse, département d'Angoulême et de la ville de Sisteron, département des Basses-Alpes, qui annoncent que tous les citoyens de ces villes se sont empressés de célébrer le jour mémorable du 14 juillet par une fête civique, dans laquelle ils ont manifesté le plus grand patriotisme et prononcé avec transport le serment fédératif du Champ-de-Mars. Les écoliers du collège de Sisteron ont fait dans cette fête le don patriotique de la somme de 33 livres, et la contribution patriotique des habitants de cette ville s'élève à la somme de 33,000 livres;

Le procès-verbal de l'assemblée électorale du district d'Aix, département des Bouches-du-Rhône, lequel a été renvoyé au comité de Constitution;

Et enfin des adresses des sous-officiers et soldats du régiment de Dillon, du régiment du colonel-général, cavalerie, en garnison à Lille, qui, animés du patriotisme le plus pur, et pénétrés des sentiments de respect, d'obéissance et de subordination qu'ils doivent à leurs chefs, saisissent avec empressement cet instant d'égaré pour remercier l'Assemblée nationale des décrets qu'elle a rendus concernant l'ordre et la discipline dans l'armée, et l'assurer de leur inviolable dévouement au service de la nation; ils se glorifient à juste titre de n'être jamais sortis des bornes de la subordination, et prêtent entre les mains de l'Assemblée le serment d'obéir sans réserve aux règles de la discipline militaire, et de ne jamais manquer au respect dû à leurs officiers. Les lieutenants-colonels de ces régiments rendent hommage à la bonne conduite et au patriotisme de ces dignes militaires; l'Assemblée nationale a décrété qu'il en serait fait une mention honorable dans le procès-verbal.

Adresse présentée par l'assemblée générale des représentants de la commune de Paris sur les droits d'entrée, la fraude, la contrebande, ainsi conçue :

Monsieur le Président et Messieurs (1), une chaîne non interrompue de faits, qui se sont journellement succédés, depuis plus d'une année, atteste hautement notre civisme. Nous le dirons, parce que c'est une vérité; sacrifices de notre temps, de nos veilles, de notre fortune, dangers même pour notre vie, rien n'a pu nous arrêter,

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.

(1) Ce document n'a pas été inséré au *Moniteur*.